

## Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur CHASTAING attire l'attention sur la très forte augmentation d'impôts que propose la Commune.

Il tient à faire remarquer que tout baisse actuellement ou presque y compris les loyers, les fournitures, l'énergie, les frais de télécom, mais aussi les revenus. Donc les français et les Clapiérois en particuliers, ne vont absolument pas comprendre pourquoi tout baisse, ou presque et que l'impôt à Clapiers, lui, augmente fortement.

Il reprend les calculs qui ont été donnés. 294 000 € divisés par 2000 foyers fiscaux font 147 € sur une année.

**Madame GABORIT lui signifie qu'il s'agit d'une moyenne.**

Il l'entend bien et rajoute que donc, certains auront une augmentation nulle et d'autres une augmentation de l'ordre d'environ 200 €.

Donner du pouvoir d'achat : Monsieur CHASTAING estime que la Commune fait l'inverse.

Il considère que l'investissement est toujours aussi faible en 2015 comme en 2016. En regardant le Compte Administratif il constate que les dépenses d'équipement brutes ramenées à la population sont de 172 € en 2015 à Clapiers contre 436 € pour la state démographique des communes de même taille en terme de population. Donc peu d'investissements ou des investissements qu'il considère ne pas être qualitatifs.

Il se pose certaines questions .

- Pourquoi arrêter la politique de maîtrise des dépenses ? L'année dernière il avait été indiqué en Conseil Municipal que la Commune demandait à tous les conseillers municipaux, délégués comme adjoint, de réduire de 10% leur budget. Cette année il n'en entend plus parler. Or il y a vraisemblablement des gains à obtenir. Cela avait été annoncé pour 2015. Pourquoi ne pas continuer sur 2016 ?
- Pourquoi des collectivités voisines (la Métropole, le Département et la Région) n'augmentent pas leurs taux d'imposition ? Pourquoi Clapiers et pas elles. Comment font elles pour maîtriser leurs dépenses ?

Il indique que cette hausse est injustifiée car en 2016 il y avait 107 000 € de DGF en moins, donc une perte de recettes, mais il y a aussi 19 000 € de gains de FPIC, donc si on fait la balance cela fait aux alentours de 90 000 € de perdus. On est très loin des 294 000 €. Puis il y a le cadeau fiscal de l'Etat fait aux Collectivités Territoriales sous la forme en 2014, 2015 et vraisemblablement 2016 de l'augmentation des bases de 1 % de plus que l'inflation.

Il précise que c'est quelque chose de très nouveau puisque les 10 années précédentes, l'inflation suivait le taux d'augmentation des bases et vice-versa. Or, depuis 2 ans et vraisemblablement pour 2016, ce n'est plus le cas et à chaque fois c'est 1 % de gain pour les Collectivités. Donc 27 000 € pour 1 point d'impôt, ça fait environ 80 000 € de gagnés par la Commune de Clapiers en 2016 par rapport à 2014.

Monsieur CHASTAING juge que la politique d'investissement est inadaptée. Il reproche à la Commune d'avoir été longue à percuter sur la politique d'accessibilité et que de ce fait, l'Etat a demandé à la Commune de se mettre en conformité. Les 2 années d'inaction du début de mandat se font maintenant ressentir. Plus on attend plus c'est cher, plus on attend et moins il y a de subventions et donc, c'est quelque chose qui aurait dû être anticipée et qui ne l'a pas été.

Il reproche également l'absence de développement durable notamment en ce qui concerne les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Il reconnaît qu'il n'y a pas forcément énormément d'argent à gagner avec les énergies renouvelables mais sur les économies d'énergie, le rendement de l'investissement est élevé. Le retour sur investissement est rapide et donc on peut, sur 3 ans d'investissements focalisés sur la maternelle, le Centre Culturel J. Penso, gagner 2 points d'impôt sans problème. Encore faut-il orienter les investissements dans cette direction.

Monsieur CHASTAING démontre ensuite 3 exemples de « fausse route » faite par la Commune en 2015 : La Grange Fallet, la Salle Dezeuze et l'école maternelle.

Pour la toiture de la Grange Martinez qui a été refaite, La Commune aurait pu y faire installer des panneaux photovoltaïques éventuellement louer le toit pour avoir une couverture gratuite.

Le renouvellement de la chaudière dans la salle Dezeuze. Bien que l'efficacité énergétique soit prouvée, la Commune aurait pu penser aux énergies renouvelables.

Pour l'Ecole Maternelle, Monsieur CHASTAING signale qu'il apprend par le Compte Administratif qu'un cumulus à 2500 € a été renouvelé alors qu'il était tout indiqué d'installer, comme cela avait été fait précédemment à l'école du Bosc, un chauffe-eau solaire qui aurait permis d'avoir l'énergie gratuite au moins pendant 15 ans.

Il insiste sur le fait que prioriser les investissements semble indispensable. Des investissements en énergies renouvelables et en économie d'énergie qui sont rentables sur le plan financier d'une part et qui sont aussi rentables sur le plan du climat. Le CO2 est notre ennemi commun, et il ne voit rien de prévu dans le DOB à ce sujet.

Par contre, il remarque qu'en réalité il y a beaucoup de voirie, un saupoudrage avec des micro chantiers à foison mais peu de choses structurantes. Or c'est sur des chantiers pensés comme par exemple « la Montée de la Fiole » que l'on fait des économies, car tout est fait d'un bloc. Et puis il y a le « Ripolinage », c'est-à-dire qu'on repeint de-ci de-là mais cela n'avance à rien car on n'isole pas.

C'est l'exemple typique des 26 000 €. Il s'étonne que de la peinture puisse être considérée comme de l'investissement. Il affirme que la peinture c'est du fonctionnement. Alors si dans la tête de certains cela peut devenir de l'investissement c'est quand même significatif de beaucoup de choses.

Il se pose 2 questions.

La Métropole qui avait été annoncée comme génératrice d'économies, par mutualisation, unification des services et bien est-ce qu'elle n'engendrerait pas au contraire des coûts cachés, des coûts supplémentaires qui seraient apparemment laissés à la charge de la Commune,

Et puis est-ce que la gestion de la Commune est aussi rigoureuse que ce qui est annoncé ?

Madame GABORIT lui répond que cette intervention est un réquisitoire qui ne mérite pas de réponse.

Monsieur le Maire procède à la clôture du débat.